L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 7 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Un jeune homme ne craignant pas le travail demande un emploi quelconque. Il parle quatre langues et est prêt à faire quoi que ce soit. Recommandations et sécurité satisfaisantes seront données. Adresser par lettres: "Boto", à l'Abeille. 30juin—10f

A VENDRE.

A VENDRE—Une buvette (bar room) de 1re classe, coin Poydras et Baronne. 4juil—1sem

A VENDRE—Un ilet de terre amélioré sur la rue Broad, No 387, en splendides conditions, borné par les rues O'Reilly, Aubry et Bienville. Pour plus amples informations, s'adresser à J. V. Gourdain encanteur, 79 rue Bienville. 30juin—7f

LE meilleur Gazoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29juin—

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forge, No 53 Ste Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, tentes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—1m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer" 265 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30j

BOYS' BICYCLES, R. P. Randall, 54 & 56 Baronne.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-après, conçue dans les termes suivants: Mme Régina Aronstein femme, etc., vs son mari, No 21,323, Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante [illegible] ...

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
[illegible] D. BASSAN, Député Greffier.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Vve M. Bourdette contre Emile Barbier.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 10,741. En vertu d'un writ de fieri facias ... [illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Dennis Spellman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No [illegible]. Division A. Avis est par le présent donné ... [illegible] ... ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juil—6 11 14

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible]. Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers ... [illegible] ... distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juil—4 8 13

Succession de Mme Theresa Derenbecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,121. Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers ... [illegible]

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juil—4 8 13

Succession de Mme Mary Buhler, femme de Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 24,112. Division B. Attendu que Edward Gaulon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Buhler ... décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juillet—4 8 13

Succession de Mme Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,641. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Forrester Dolhonde, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juil—3 8 12

Succession de André Debat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,119—Division B. Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu André Debat, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28—3 10 juil

Succession de John Maurice Lapeyrolie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 24,120. Division C. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Maurice Lapeyrolie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28—juil 3 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par ceci que le 28me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Bertha Mohr vs Edward Diefenthal. No 23,547.

Cette affaire ayant été précédemment jour présent, J. N. Walton, Esq., pour appelant, Chs. S. Rice, Esq., pour défendant, après avoir entendu la preuve et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, débattant [illegible] et troisième opposition de Henry Stern [illegible] contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec [illegible] et ses droits et privilèges [illegible] ... entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans ce 8me jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—4 [illegible] 30j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	.....	100,000
1 Lot de	50,000,	.....	50,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
2 Lots de	10,000,	.....	20,000
5 Lots de	5,000,	.....	25,000
25 Lots de	1,000,	.....	25,000
100 Lots de	500,	.....	50,000
200 Lots de	300,	.....	60,000
500 Lots de	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits incrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

TRADERS BANK

AU COIN DES RUES DECATUR ET DOUANE.

CAPITAL - $100,000

HENRY MASPERO.........Président
D. FATJO.........Vice-Président
J. E. TOURNÉ.........Caissier

Dépôts reçus et intérêt qu'ils seront.
20 mai—6 mois

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	H. GALLY
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT.	J. W. HINCKS.

24 fév '88—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.........Président
J. H. OGLESBY.........Vice-Président
CHAS. E. RICE.........Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Chas. H. Dolser,
Lucien Delery,	S. C. Coolen,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. A. Rice
	B. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 87—1an

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant ou payables par **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS

1er oct87—1an

Ayant acheté les machines, les marques, LA CLIENTÈLE, ETC. DE L'ANCIENNE ET CÉLÈBRE

FABRIQUE DE TABAC A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER DE DELPIT,

JE SAISIS L'OCCASION POUR ANNONCER QUE JE CONTINUERAI LES AFFAIRES A L'ANCIEN EMPLACEMENT, RUE ST LOUIS, 13 ET 15, ET SOLLICITE LA CONTINUATION DU PATRONAGE LIBÉRAL DONT LA FABRIQUE A ÉTÉ HONORÉE PENDANT TANT D'ANNÉES.

M. EDWARD B. PEYRONNIN RESTERA A LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE FABRICATION, CE QUI DONNERA AU PUBLIC L'ASSURANCE QUE LES CÉLÈBRES VIEILLES MARQUES DE TABAC A PRISER ET DE TABAC EN GÉNÉRAL SERONT MAINTENUES A LEUR HAUTEUR PRIMITIVE.

LE BUREAU PRINCIPAL ET LES SALLES DE VENTE SERONT A MON MAGASIN,

Au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas.

TRÈS RESPECTUEUSEMENT,
W. R. IRBY.

23 juin—1 mois

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161.........Rue du Canal.........161

Instruments d'opticiens, de voyers, de marins et de mathématiciens.

Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues-vues et lorgnons d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.

Réparations de montres.
Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.
9oct—1an—Dim Mar—Jeu

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 1er juillet 1888.

LISTE DE DAMES.

Balyseel Rose Mlle	Pothier E Mme
Pettit Anna Mlle	Woods Mme

LISTE DES HOMMES.

Donat Marcel	Forilhoux A
Duché Edouard aux soins	Galoqui Jacques
de E de Lauzac	Murat Monsieur
Duo Camille	Wann J

G. W. NOTT,
Maître de Poste.

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov[illegible]

AVIS AUX CREANCIERS.

L'Etat ex rel. A. Brittin et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,004.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison, receveur de la Metropolitan Police Tax Fund, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3juil—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 24,217.—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilsin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888 à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts: que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 fois 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un immense lot de Cartes à jouer. Cartes à jouer. Reuben H. Crane vs. John L. Stange.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,821—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 19 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, environ 30 grosses (plus ou moins) de cartes à jouer extra fines et de belle qualité, d'après l'inventaire, par lots à la convenance des acheteurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
7juil—7 11 14 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués, bois brut et travaillé, quincaillerie, peintures, huiles, verrerie, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses, sur l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, aussi, les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagon, charrette, buggy et harnais sur les lieux; en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de **Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.**

Et ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 87 rue Franklin et sur le Vieux Bassin, aussi bien que sur le trottoir et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de châssis, portes, persiennes, noyaux d'escalier, manteaux de cheminée, balustrades, ornements en bois.

Les meubles de bureau se composent d'un coffre fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire, des chaises, etc.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

2° Une action du fonds capital du Mechanics, Lumbermen's and Dealers' Exchange.

3° **Les beaux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt-deux pieds et demi carrés, le dit bail expire le 13 avril 1892, avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer, est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisances etc. Tous les détails peuvent être impliqués sur une copie du bail déposée dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884 de la portion de terre dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de [illegible] dollars ($[illegible]) par an payable [illegible] jusqu'à l'expiration de chaque trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rieherza à C. T. Dugazon à Alexandre Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887 du local No [illegible] rue Franklin, pour trois ans à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt seize dollars ($96) payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, et l'acquéreur assumera toutes les obligations qui contiennent les baux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juil—3 7 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD.

24ième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.
— No 283 —

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Latil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par **l'Honorable 24ième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard,** dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan aux Abattoirs en face du bureau du journal officiel le Progrès, rue Esteban entre le [illegible] et Chartres à la station intérieure de la C. R. R. dans cette paroisse, le SAMEDI, [illegible] août 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St. Bernard, dans cet Etat sur la rive gauche du fleuve Mississippi à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt voyer, le 27me jour de février 1851 et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St Bernard, et mesurant, ensemble, quatre cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi sur quatre vingts arpents de profondeur, bornés à la partie supérieure par le cimetière National des Etats-Unis et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Marsondet et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit feu Jean Decomme Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Bonter [illegible] pardevant W. J. Castell, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans, le 25me jour de juillet 1878, enregistré au bureau des actes de la dite paroisse St Bernard dans le livre No 14, folio 41. Un tiers [illegible].

Sur les termes et conditions suivants: Pour la propriété foncière: un tiers au comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur ou des parties au choix de la convenance des parties en litige, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les clauses usuelles d'assurance, etc., avec la condition et la convention que Joseph Duborlet, Dauterive aura le droit d'adjuger de la dite propriété franche et quitte, la vente qui y sera faite et à ses propres frais, la petite maison et la cuisine qui se trouvent près de la ligne intérieure de la dite propriété ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui se trouvent autour de la dite maison et plantes par lui. Le tambour et la toile comptant sur les lieux.

E. E. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St Bernard
30 juin—juillet 7, 14, 21, 28—août 4, 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Viavant et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Viavant, et Charles Loupe)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 236, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, le 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onesiphore Dronet, ancien notaire, conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prieur, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine. Etant la même propriété acquise par Hy. Viavant de Z. Bruenn par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au bureau des Transferts, livre 117, folio 841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Jean Pierre Carrère vs. Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Tremé et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'ilet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St Pierre, 80 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par J. Gulmony, arpenteur, déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

Succession de Mme M. E. Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,765—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Mullen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:
E. A. LUMINAIS, Greffier
4 juil—4 8 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Coin de valeur.

La grande maison, double en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Calliope, St-Charles et Delord; désignée par la lettre A, sur un plan dressé par L. H. Pilié assistant surveyor de la ville daté du 15 février 1884. La dite portion forme l'encoignure des rues Carondelet et Calliope et mesure 42 pieds de face rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Calliope, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage grand et confortable désigné par les numéros municipaux 270 et 272 rue Carondelet.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un ou d'un et deux ans au gré de l'acquéreur, divisé en parties égales par les billets solidaires de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garantis par billets de vendeur et par hypothèque spéciale.

L'acquéreur devant faire assurer les bâtisses pour la valeur des billets et transférer la police.

L'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et de vente sans estimation en cas de poursuite pour en forcer le paiement des billets et toutes les clauses ordinaires dans un acte de vente.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville dues en 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et si l'acquéreur ne se conforme pas à l'adjudication dans les 15 jours qui suivront; il sera considéré en défaut sans autre formalité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. C. Soniat, notaire.

10 juin—10, 23, 30—juil. 7, 14.

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet 104 borné par les rues Valence, St. George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17, sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888. 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.
16juin—16, 23, 30—7, 14, 21 juillet

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Jeliet.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Grands Hommes, maintenant Bourbon, [illegible], Dauphine et [illegible] ... de la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en briques double à un étage avec mansarde, une maison en briques dans la cour.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication. Ensemble avec les garanties usuelles d'assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur devant en outre payer les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
14 juin—14 16 23 30 juil 7 14 21

Actions à l'encan.

Succession de William Hart.

No 24,220—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Une action du fonds capital du Produce Exchange de la Nlle-Orléans.

Une action du fonds capital du Mechanics & Lumbermen's Exchange de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant avant le transfert.
6juil—6 14 21

Contenu d'une grocerie, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.

Succession de William Hart.

No 24,220—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet, MARDI, 17 juillet 1888, à 10 1/2 heures, au magasin coin Rampart et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Un lot d'épiceries, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.

Conditions—Comptant. 6juil—6 14 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod ou Villere, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans vs. D. L. Deppsons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,951.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'ilet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Girod ou Villeré, formant le coin sud-est des rues Espagne et Girod.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 20—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Fouitz ou Fouist.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,439—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Miro, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'ilet No seize, sur un plan de D'Hémécourt, voyer, en date du 18 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 28—juil 3 10 17 21

Bureaux des percepteurs de taxes d'État, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant accepté et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente, et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes, qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de racheter la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 206 rue Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Spencer Hoan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 578, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante-dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, au frais des acquéreurs.
29 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,338—Division E.

Succession de Spencer Hoan.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau, No 79 rue Bienville—MERCREDI, 11 juillet 1888, à 11 heures a. m., à la résidence de Mme Spencer Hoan, sur la rue Lizardi, entre Robertson et Villeré, dans le Troisième District, en vertu d'un ordre de l Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés mobilières ci-après décrites, appartenant à la susdite succession, à savoir—

Un wagon à quatre roues, une charrette à deux roues, quatre charrues, une herse, une mule baie brune, une jument baie, un lot de harnais, un lot d'outils de jardinier et autres. Aussi, un lot de meubles de maison.

Le tout conformément à un inventaire déposé au bureau.

Conditions—Comptant.
30 juin—30—juil 7 11

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier,

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, Nlle Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné comme lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville en date du 21 mai 1861 déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan, le dit lot mesure 23 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Hucy, (épicerie et fournitures de navires), il touche aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son, A. & B. Brewing Association, et est immédiatement opposé au District Steam Packet Landing, et est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & T. La location est une des plus désirables sur la levée, et digne de l'attention de personnes désireuses d'une propriété d'affaire, soit pour occupation, ou soit pour un placement sûr, et, positif. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement, et, en outre, tenu d'assurer la propriété pour plus que la portion à crédit jusqu'au paiement final; il assumera en outre du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, (il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente).

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE
DANS L'AFFAIRE DE LA
Liverpool and London and Globe Insurance Company
vs.
La Compagnie d'assurances Hope
De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur,

La "Chase" Cotton Yard and Lickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
—Et—
Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St Charles dans la ville de la Nouvelle Orléans. Il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique, et du District Est de la Louisiane, signé le 7me jour de juin 1888, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 39, borné par les rues Tchoupitoulas, Orange, Levée et Richard, mesurant comme suit:

Le lot No 1 mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 83 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Orange, la même profondeur sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 300 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presse, etc., appartenant à la bâtisse, peuvent être achetées par conditions privées, mais ne seront pas compris dans la vente réelle.

Pour affaires de pickery ou presse à coton, la localité est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

2° Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et bornée par l'habitation anciennement connue comme la "Compton Lower Place," et plus bas par une petite étendue de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Winder Crouch, et les terres de R. L. Tanner, et contenant, plus ou moins, 2212 (deux mille deux cent douze) acres. L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides, près du village de Cheneyville, étant une grande et désirable étendue de terre avec à peu près 700 acres défrichées. Elle a une bonne résidence, quelque 14 cabanes et un vieux moulin, tout en bon état. La terre boisée est une forêt magnifique de cypre et de frêne.

3° Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Martin, Etat de la Louisiane, sur ou près du lac Catahoula, contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par des terres ayant appartenu à Vinson et Maraist, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres appartenant à ses héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville, dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichées, et la balance richement boisée.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1888 sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16, 23 30—juil 7,14,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Q. Kennett.

No 23,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Actions dans le La Variété et New Louisiana Jockey Club.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W.T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juin, 1888, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les sécurités ci-dessous désignées.

1. **Une action** du fonds capital de l'Association La Variété, valeur au pair $1500, d'après le certificat No 65, daté le 2 janvier, 1879.

2. **Une action** du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, valeur au pair $100, d'après le certificat No 174, daté le 27 avril 1880.

Conditions—Comptant avant transfert.
30 Juin—juillet 1 7 8 11 12

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.
Succession de Henry Steel.—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Rampart et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur, **ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1juil—1,7,14,21 28—4août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique carré de terre,
Avenue St-Charles,
Faisant face au Parc Audubon,
Etant une partie du terrain Foucher, mesurant 240 sur 300 pieds,
Et touchant la limite de Greenville.

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als. vs. Les héritiers de Wm Henry et als. Et au profit des héritiers de Samuel P. Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, 1er district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888 dans l'affaire de C. E. Girardey et al vs les héritiers de Wm Henry et als. Aussi conformément à plusieurs ordres de la même susdite Honorable Cour, un conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de Saml P. Blanc, décédé, et l'autre conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire en faveur des enfants mineurs de William Henry décédé les deux tenus le 21 mai 1888 et les deux signés le 25 mai 1888, dossier No 23,315 pour le compte des héritiers des dits Samuel P. Blanc et Wm Henry, tous deux décédés il sera vendu à l'encan:

Un certain carré d'ilet, situé du côté nord de l'Avenue St Charles, Sixième District de cette ville, et semble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant, étant sur la limite supérieure du morceau de terre connu sous le nom de "Foucher Tract", et borné du côté supérieur par Greenville. Il mesure 240 pieds de façade Avenue St-Charles, sur une profondeur de 300 pieds, entre lignes parallèles et plus ou moins mesure française et désignée par la lettre S sur un plan visible au bureau de vente, pris comme un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville en date du 8 mars 1870.

Ce carré d'ilet, qui est fait une partie du profond Foucher Tract, fera une façade totale Avenue St-Charles d'environ 1260 pieds, mesure française de 1600 pieds américains ou environ 6 carrés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons, à la convenance des parties intéressées, payable en 1, 2 et 3 ans et portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement d'un des billets en partie ou en total. L'acquéreur assumant en sus de son enchère toutes les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles pour l'année 1888, et un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix d'adjudication en sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—3 10 17 24 juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

En face du Parc Audubon.

Ce magnifique morceau de terre borné par

l'avenue St. Charles, Burthe-ville et Greenville,

Sixième district de la Nouvelle-Orléans.

Terrain sur un coteau élevé, mesurant plus ou moins, au pied français, environ 1260 pieds de face à l'avenue St. Charles, sur une profondeur d'environ 11,505 pieds de face à sa ligne supérieure, et 11,627 pieds de face, sur sa ligne de Burtheville, s'étendant dans le fond à environ 2 1/2 milles, et renfermant environ 250 arpents de terre.

A vendre à un long crédit, à un faible taux d'intérêt.

Dans l'affaire de
C. E. Girardey et autres
contre
les héritiers de William Henry et autres.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Docket No 23,315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, Docket No 23,315, dans l'affaire de C. E. Girardey et autres contre les héritiers de William Henry et autres, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière, ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, formant une partie du morceau anciennement connu sous le nom de Foucher Tract, ou autrefois situé dans le Sixième district municipal de cette ville, sur le côté nord de l'avenue St Charles, compris entre le milieu de l'avenue St Charles et la ligne supérieure de Burtheville et sur la partie du bas de Greenville, ou rues Walnut, Friburg et Marley, et s'étendant dans le fond à un point à l'extrême profondeur du morceau original de Foucher. Ladite portion ou morceau de terre est contigu et se touche et mesure au pied français plus ou moins comme suit, à savoir:

1° Douze cent soixante (1260) pieds un (1) pouce de face à l'avenue St Charles.

2° Sur la ligne supérieure à un point 240 pieds au bas de la ligne de Greenville, elle a une première profondeur de 300 pieds, puis sur une ligne parallèle à l'avenue St Charles sur une seconde largeur de 240 pieds à la ligne de Greenville, et puis à partir dudit point, elle a une seconde profondeur de 7435 pieds 6 pouces sur la ligne du bas de Greenville.

3° Puis sur une ligne droite dans une direction sud de 800 pieds 0 pouces.

4° Puis une troisième profondeur sur la ligne du bas de Friburg et Marley de 4,070 pieds à l'extrême profondeur du morceau, à un point où la partie communique avec le bas.

5° Puis sur la ligne du bas formant le milieu de l'avenue St-Charles et le long de la ligne du haut de Burtheville elle a une profondeur de 11,627 pieds 8 pouces, à un point où il communique avec la ligne du haut.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente, fait du plan original de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de cette ville, en date du 8 mars 1870. Cette vaste propriété forme le plus grand corps de terre de valeur près de la ville de la Nouvelle-Orléans; elle occupe un coteau élevé, fait face au "Parc Audubon", se trouve dans une partie de la ville qui s'améliore tous les jours, et, si elle tombe dans les mains d'un homme entreprenant, sa valeur serait bien augmentée, bien divisée, elle peut produire un quart de million de dollars.

Tout le morceau, pour les facilités recherchées par les corporations ou les capitalistes, sera vendu en bloc aux conditions avantageuses qui suivent:

Conditions.—Un tiers ou plus au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour la distribution aux parties intéressées, payables à 1, 2 et 3 ans, et portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, avec privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie, comprenant 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuite en recouvrement des billets. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888, et fera, au moment de l'adjudication, un dépôt au comptant de 10 pour cent sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8juin—3, 10, 17, 24—1, 7 juil.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 25 "C", borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, sur un plan de Jacob Rosa, voyer, étant les numéros vingt-un et vingt-deux, en date du 16 septembre 1835, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire; les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente-sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Mallard, par acte pardevant E. Commagere, recorder, en date du 10 septembre 1866, enregistré au bureau de transfert de Jefferson, livre 4 folio 700.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White
vs
Althée White et als.

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août, 1888 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150, avec un grand magasin au rez-de-chaussée, écurie et entrée pour voitures, lieux d'aisance, citerne, hydrant au second étage deux chambres et grand salon, corridor et galerie. 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et 4 chambres au second étage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons si cela est requis, tirés par eux et endossés à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication et portant un intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, lacte devant renfermer les clauses usuelles de non aliénando, les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des dits billets en toute partie de ceux en capital et intérêt, et les bâtisses devront être assurées constamment assurées contre toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1juil—1,7,14,21,28—4août

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No. 24,274.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 22 juin 1888 pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 bornés dans l'ilet 122 borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Market et Jackson; le lot No 8 mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence presque neuve avec quelques six chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par la décédée par la dat de Manuel Abadie d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, en date du 3 octobre 1885, enregistré au bureau des aliénations, livre 121 folio 513.

Conditions: 1/2 ou plus comptant, la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt, les clauses usuelles pour frais d'avocat, d'assurance, etc.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 30—7 14 21 28 juil

Propriété Améliorée
— DE LA —
PLUS GRANDE VALEUR
— DANS LE —
Deuxième District,

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel.

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 25 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St. Claude, désigné par la lettre A, d'après une esquisse dressée par P. A. d'Hemecourt, voyer de la ville, daté le 21 juin 1888, le dit lot mesure au pied [illegible] 45 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Quartier, 41 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur au fond et 58 pieds 4 pouces en profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quelque six chambres et une autre bâtisse avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., le tout désigné par le numéro municipal 151 rue Quartier.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit d'un an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra contenir les clauses usuelles de non aliénando, huit pour cent de frais d'avocat, et l'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal au moins du dit billet et transférer la police au détenteur du dit billet, et assumer et payer les taxes de 1888 en sus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu et conformément au même ordre, le samedi, 4 août 1888 au No 151 rue Quartier entre St Claude et Remparts, il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc., et après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Bijouterie, etc.

Successions de Patrick Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "D"—No 20,753.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 juillet 1888, à 10 heures et demie A. M. sur la rue Howard, entre Josephine et Jackson en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, en date du 25 juin 1888, il sera vendu:

Un assortiment de meubles de maison et autres effets. Aussi un lot de bijouterie consistant en une paire de boucles d'oreilles en diamant, une chaîne en or, montre, bracelet, bagues, etc., articles de toilette, etc. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant.
26 juin—26, 30 juin, 3, 7 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District. Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson

10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Purcell—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.—No 23,949.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11 1/2 à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 26 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Premier, Seconde, Locust et Freret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuisines à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cuve, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

Succession de Wm M. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,9[illegible]0—Division D. —Attendu que, Virginia Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm M. Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
26 juin—26 30—5 juil

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes—Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.
109.........Rue Conti.........109
5juin—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci dessus le 23 février 1888, et signé le 29 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Un cottage double à un étage, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, St André et Josephine. Le terrain forme une partie des lots Nos 17 à 22 inclusivement et mesure 37 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 137 pieds et 4 lignes. Le tout plus ou moins. Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres de chaque côté, hangar pour laver, cave, etc. et peut facilement se louer à $22 par mois.

Conditions—Comptant; on assumera le paiement de toutes les taxes de 1888 et on fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

Et le même jour à 2 heures P. M., avec les effets ci-dessus décrits, il sera vendu à l'encan un lot de meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
23 juin—23 30 juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit,

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,662—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 5 juin 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Thalia et Melpomene désignés par les lettres F, G et H, sur un plan de ville, déposé en l'étude de N. B. Trist notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 128 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Les terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attrait voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente. L'acquéreur fournira des billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumera le paiement des taxes de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente par devant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.
12 juin—12 23 30—juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara.

Succession de M. B. Muncy.

No 22,7[illegible]0—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara et Shellroad et le Nouveau Chemin [illegible] ... le tout comprenant une maison double [illegible] ...

Conditions—Comptant; on assumera le paiement de toutes les taxes de 1888 et on fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant [illegible], notaire.
24 juin—28 juil 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gontrau.

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du [illegible] juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Constance, Annunciation et Laurel mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds et de face à la rue Foucher, le tout comme ci-dessus décrit.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages avec 5 chambres, cuisine, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Assumeront le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagere, notaire.
3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire, son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 février 1888 et signé le 29 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage à deux étages, à deux corps de logis, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, St André et Joséphine, le terrain forme une partie des lots Nos 17 et 22 inclusivement et mesure 37 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 137 pieds 4 lignes. Le tout plus ou moins. Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres sur chaque côté, hangar pour laver, cave, etc. et peut se louer à $22 par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
3 juin—3 16 23 30—juil 7

Dix-huitième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	199 67	
Sur risques de rivière	135 63	
Total des pertes payées	$12[illegible],268 14	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	2,000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,400 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	34,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureau	2,500 00
Total	$258,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX Jr., Secrétaire.
G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier '88.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1an

L'Abeille de la [illegible]